



# East Angus

Ma ville, ma vie

## VILLE DE EAST ANGUS

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 7 novembre 2022 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.39.1° du règlement de zonage numéro 745 relativement à la localisation des cases de stationnement afin d'autoriser une aire dans les premiers 1,2m au lieu de 3m de l'emprise de rue prévu au règlement.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-35 et comprend le lot numéro 6 483 794 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 81-95, rue Haute-Rive à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-huitième jour du mois d'octobre 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA  
Secrétaire-trésorier